

**L'EUROPÉANISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE:
LES ASSOCIATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL FACE À L'EUROPE.**

Composition du Jury

Directeur :

Renaud DEHOUSSE, directeur du Centre d'études européens de Sciences Po et professeur des Universités à l'Institut d'études politiques de Paris.

Rapporteurs :

Laura CRAM, professeur de sciences politique à l'Université de Strathclyde.

Yves SUREL, professeur des universités à l'Institut d'études politiques de Grenoble.

Carlos CLOSA-MONTERO, sous-directeur du Centre d'études politiques et constitutionnels et professeur à l'Université de Zaragoza.

Guillaume DEVIN, professeur des universités à l'Institut d'études politiques de Paris.

Thèse soutenue le 18 septembre 2007 à l'Institut d'études politiques de Paris.

Mention : Très honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité.

Résumé

Malgré un nouvel intérêt pour la société civile à l'échelle européenne, force est de constater que les travaux existant sur cette question demeurent limités. Le plus souvent, le concept de « société civile » désigne des groupes indépendants de l'Etat ayant pour but d'investir le champ politique. La manière dont cette définition a été pensée conduit la majorité des chercheurs à s'interroger sur l'influence de ces groupes sur l'Etat, tout en négligeant une autre partie des relations : l'emprise des institutions politiques sur la société civile.

C'est sur cette problématique inexplorée que porte notre étude : l'examen des mécanismes déclenchés par les acteurs politico-administratifs européens à l'égard des acteurs de la société civile et leurs conséquences. Malgré l'imprécision et l'ambiguïté avec lesquelles ce terme est souvent utilisé, il est possible d'identifier toute une série de pratiques qui ne sont pas sans effets.

De toute évidence, l'influence de l'Union européenne ne s'arrête pas aux alentours de la rue de la loi. Il n'y a pas de raison, par conséquent, de restreindre notre analyse aux associations actives à Bruxelles. Pour mieux rendre compte des dynamiques à l'œuvre, nous avons analysé des associations appartenant à plusieurs secteurs (aide humanitaire, développement, défense de droits de l'Homme et action social) en quatre Etats membres de l'Union européenne (Allemagne, Espagne,

France et Royaume Uni). Une première analyse d'environ 500 associations basées dans ces Etats membres nous a amené à montrer qu'elles ne sont pas particulièrement «coupées de l'action de l'Union», à moins que nous acceptions que le gouvernements nationaux et les pouvoirs locaux, eux aussi, le sont, et à certains égards beaucoup plus. Il faudrait sans doute plutôt s'étonner de la familiarité avec laquelle les associations se réfèrent à l'Union européenne.

L'étude de la société civile en Europe suppose un intérêt pour diverses disciplines, et notamment les relations internationales, la sociologie politique, la politique comparée et les politiques publiques. Nous utilisons la notion d'eupéanisation, ayant intéressé les chercheurs de l'ensemble de ces disciplines. Selon notre approche, l'eupéanisation ne constitue pas une théorie censée tout expliquer à propos du processus de construction européenne et de ses conséquences. La flexibilité de cette notion nous permet d'accéder à une boîte à outils malléable selon le phénomène étudié. Elle nous permet également d'examiner avec rigueur le rôle des institutions européennes. Il est vrai que cette recherche aurait pu être réalisée sans mentionner une seule fois la notion d'eupéanisation. Mais ignorer l'existence de toute cette littérature serait aussi regrettable que la prendre comme seul point de référence.

Notre étude est divisée en deux parties. Tout d'abord, notre attention se porte sur l'orientation européenne des associations. Pour saisir ce processus, nous avons mobilisé la notion de structure d'opportunité politique. En effet, l'orientation européenne des associations d'intérêt général est le plus souvent le résultat d'initiatives concrètes de la part des institutions européennes, comme les nouvelles occasions d'obtenir des financements ou les consultations. Dans d'autres cas, les associations s'adaptent à l'évolution des politiques publiques européennes. Ceci étant, l'influence de l'Union européenne n'est jamais directe ni automatique. Elle passe nécessairement par le consentement des associations. Par conséquent, pour comprendre les dynamiques à l'oeuvre, il importe de tenir compte d'autres facteurs, tels que les ressources économiques, les stratégies et les valeurs de chaque association. Cette diversité donne lieu à des multiples stratégies d'eupéanisation.

Or, l'étude du processus d'eupéanisation ne saurait pas se limiter à l'orientation européenne des associations d'intérêt général. Bien au contraire, les transformations commencent précisément en ce moment : le temps du transfert des pratiques. Si les associations ont leur libre arbitre quand il s'agit de l'établissement des liens avec l'UE, les conséquences de ces derniers sont souvent très contraignantes. L'obtention des fonds de la part des institutions européennes ne permet pas simplement de faire plus, elle comporte l'adoption de nouvelles techniques de gestion, ce qui n'est pas sans conséquences pour les valeurs des associations. Elles peuvent mener à une évolution de leur rôle et de leur potentiel démocratique. De même, la participation au processus de prise de décisions suppose l'adoption d'un répertoire d'action fondé sur l'expertise. Tel que nous l'avons montré, l'ensemble de ces transformations se produit suite à un processus d'apprentissage, ce qui fait qu'elles s'appliquent à l'ensemble de l'association, y compris quand il n'existent plus de pressions directes de la part du niveau européen. Ceci étant, étant donné la diversité des associations de la société civile en Europe, chaque association réagit en fonction de ses propres possibilités, valeurs et référents culturels, ce qui suppose que certaines opposent plus d'obstacles aux processus de transformation.

En outre, nous avons montré que les efforts de la Commission européenne pour promouvoir la multiplication des échanges en Europe, ainsi que le traitement des questions européennes ne sont pas sans conséquence. Ainsi, les encouragements de la part de la Commission européenne pour rendre substantielle l'orientation européenne des associations continuent et souvent prennent de nouvelles formes. Il est sans doute vrai que la majorité des associations en Europe continuent à établir leurs choix et leur vision du monde à partir de référents nationaux, même si, comme nous

l'affirmons, elles sont désormais soumises à une nouvelle discipline. Ceci étant, la légitimation de ces nouvelles formes d'interaction ne pourra se construire que progressivement, à partir de l'expérience.

Tout au long de cette recherche, nous avons constaté des dynamiques très fortes au sein d'un même secteur, indépendamment de l'origine nationale des associations. L'emprise de l'Union européenne sur les ONG humanitaires, par exemple, comporte des traits communs, quel qu'il soit leur pays d'origine. Toutefois, nous n'avons pas pour autant ignoré le poids de la dimension territoriale, tout en constatant qu'au sein de certains Etats, les régions ont également un poids important. En effet, pour un nombre important d'associations, l'impact d'institutions nationales et locales continue à être le plus déterminant. Or, selon notre optique, qu'il existe un impact de l'Union européenne ne suppose pas que le contexte politique national ou international n'ait des effets considérables. Les associations de la société civile sont sous l'emprise de toute une multiplicité de facteurs à plusieurs niveaux, ce qui montre bien que les différents niveaux ne sont pas alternatifs. Dès lors, c'est leur articulation et leur interpénétration qu'il convient de mettre en avant.

Grâce à l'étude de société civile en Europe nous avons apporté des éléments originaux sur un certain nombre de questions relevantes. Certaines de ces questions, telles que les rapports entre les pouvoirs publics et les associations sont particulièrement d'actualité. Les institutions européennes, mais aussi d'autres organismes internationaux et nationaux sont à l'heure actuelle en train de repenser leurs rapports avec la société civile, car celle-ci est devenue une solution attirante pour accroître leur légitimité. Or, la gestion politique de la participation pose des nombreux problèmes idéologiques et pratiques.